

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-8-8-146

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ÉTUDES RELATIF AU PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LES
COMMUNES DE GOUDOURVILLE POMMEVIC

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	✶ M. RENAUD Olivier ✶ M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	✶ M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	✶ Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	✶ M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	✶ M. TERRENNE Jean-Paul ✶ Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	✶ M. ALARY Alain ✶ Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	✶ M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	✶ M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	✶ M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) ✶ Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	✶ M. BARROS Gérard ✶ M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	✶ M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	✶ M. DOUSSON Bruno ✶ Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	✶ M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	✶ Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) ✶ M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D-8-8-146

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ÉTUDES RELATIF AU PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LES
COMMUNES DE GOUDOURVILLE POMMEVIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SPL ARAC OCCITANIE,

Vu la délibération du 31 mai 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Rives à la SPL ARAC OCCITANIE,

CONSIDÉRANT les statuts SPL ARAC Occitanie lui permettant la réalisation d'opérations d'aménagement et de construction pour le compte de ses collectivités actionnaires et de procéder notamment :

- à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement,
- à toute mission d'ingénierie de projets se rapportant à toute opération d'aménagement et/ou de construction indiquées.

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Communauté de Communes des Deux Rives à la SPL ARAC OCCITANIE,

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la zone d'activités économiques de Goudourville Pommevic.

Le Président de la CC2R expose :

Pour donner suite à l'étude de faisabilité du projet de zone d'aménagement de Goudourville-Pommevic, il est aujourd'hui nécessaire de mener les études indispensables à l'obtention des autorisations administratives pour la réalisation de l'opération.

Cette mission s'articulera comme suit :

- L'approfondissement de l'étude de faisabilité déjà menée,
- Réalisation de l'étude d'impact et du dossier loi sur l'eau qui intégreront une démarche développement durable de nature à favoriser l'instruction du dossier par de l'autorité environnementale,
- Définition des modalités de mise en œuvre de l'opération permettant le choix par la CC2R de la procédure de réalisation (ZAC ou Permis d'aménager) de l'opération.

Il est envisagé de confier cette mission complexe à la SPL ARAC OCCITANIE, dont la CC2R est désormais membre.

Le montant de l'ensemble de ces études est estimé à 189 000 € HT (226 000 € TTC), auquel € s'ajoute la rémunération de l'ARAC OCCITANIE d'un montant 36 900 € HT (44 280 € TTC), soit un coût global d'opération de 225 900 € HT (271 080 € TTC).

Pour cela une convention de mandat pour la réalisation de ces études serait signée avec la SPL ARAC OCCITANIE.

De plus, ces études peuvent faire l'objet de subventions de la part de certains partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant:

Partenaires	Montant sollicités
ÉTAT	112 950€ HT (50%)
Auto financement	112 950€ HT (50%)
TOTAL	225 900 € HT

Le Président propose donc au Conseil Communautaire :

- d'approuver la signature un contrat d'études confiées à l'ARAC OCCITANIE sous la forme d'une convention de mandat pour le projet d 'Aménagement de la ZAE de Goudourville Pommevic,
- d'approuver le plan ce financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document se rapportent à cette affaire,
- d'inscrire aux budgets successifs de la CC2R, les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

- d'approuver la signature un contrat d'études confiées à l'ARAC OCCITANIE sous la forme d'une convention de mandat pour le projet d 'Aménagement de la ZAE de Goudourville Pommevic,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- d'inscrire aux budgets successifs de la CC2R, les sommes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives

Cathy PERE



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

20 OCT. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

AR Préfecture

Signature d'un contrat d'études relatif au projet d'Aménagement d'une Zone d'ACTIVITES ECONOMIQUES sur les communes de Goudourville Pommevic

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221014-2022D_8_8_146-DE

Numéro d'acte : 2022D_8_8_146

Date de décision : 14/10/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-8-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Environnement)

Fichier acte : 2022D8-8-146 SIGNATURE CONTRAT
ETUDES RELATIF PROJET
AMENAGEMENT ZAE GOUDOURVILLE
POMMEVIC.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2022D8-8-146 CONTRAT ARAC.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 20/10/2022 16:08:48

Date de réception de l'AR : 20/10/2022 16:09:15